

AR PREFECTURE

017-200041523-20200609-DEC259\_2020-AU  
Reçu le 09/06/2020

H A U T E



SAINTONGE

Décision n° 259 / 2020  
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

**En vertu de la délibération n°116/2017 du 30 novembre 2017 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 3 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget).**

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de conclure un contrat avec SOCOTEC EQUIPEMENTS pour le bâtiment rue Taillefer.

Ce contrat concerne la vérification périodique des portes et portails automatiques. Le montant des prestations est de 180 € HT (soit 216 € TTC). Chaque intervention supplémentaire sera facturée au minimum 350 € HT la demi-journée.

Fait à Jonzac,

Le 09 JUIN 2020

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex



**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**